D2022_019

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE GEX

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

COMMUNE DE SEGNY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2022

Nombre de conseillers : 19

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FOUILLOUX

Secrétaire de séance : Henri FERNANDEZ

Nombre de présents :

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE

DE SAEVER BILLARD HUDRY LECOMPTE

Nombre de votants :

BADRE FERNANDEZ GERVIER LABRUNIE

AUBERTIN MONTANARI

Absents excusés :

M. GUYONDET

M. LAGREZE: pouvoir à Mme DE SAEVER M. MAKHLOUF: pouvoir à Mme LABRUNIE M. LAFONT: pouvoir à Mme LABRUNIE

Absentes :

Mmes FAVRE et CRETTON

OBJET: Cantine scolaire - Modification tarifaire au 01/09/2022 avec intégration de deux tranches supplémentaires

Monsieur Yann BILLARD propose de modifier les tarifs de la cantine de la manière suivante:

Tranches	Amplitude des tranches	Prix repas cantine	PAI
I	0€ à 499€	3,50 €	1,00 €
П	500€ à 999€	4,40 €	1,70 €
III	1000€ à 1499€	5,20 €	2,40 €
IV	1500€ à 1999€	6,00 €	3,10 €
V	1999€ à 2999€	6,80 €	3,80 €
VI	3000€ à 4999€	7,40 €	4,40 €
VII	sup à 5 000€	8,00 €	4,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les tarifs de la cantine scolaire tels que proposés ci-dessus.
- PRECISE qu'ils sont applicables dès le 1er septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints a signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, l'an, mois et jour susdits. Jean-Pierre FOUILLOUX. Maire

